

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### **Arrêté n°9 portant déconsignation des fonds consignés pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le PPRT INEOS Polymers Sarralbe SAS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les articles L. 518-17 et suivants du code monétaire et financier,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2017-DCAT-BEPE-134 portant approbation du PPRT autour des installations de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020 portant sur le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par le PPRT de la société INEOS Polymers Sarralbe SAS à Sarralbe, et notamment l'annexe 1 relative aux modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-166 en date du 24 septembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la société INEOS POLYMERS SARRALBE SAS à SARRALBE,

Vu les arrêtés préfectoraux DCAT/BEPE n°2021-252 du 23 décembre 2021 et DCAT/BEPE/n°2020-29 du 18 février 2020,

Considérant les dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020, et notamment l'article 4 relatif aux modalités de déblocage des contributions obligatoires (déconsignation),

Considérant que la déconsignation des fonds sera effectuée par la Caisse des Dépôts, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, au vu des documents transmis par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint se sont inscrits dans le parcours d'accompagnement à la réalisation des travaux en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti et de la mise en protection des habitants,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint ont réalisé les travaux prescrits conformément au diagnostic technique préalable,

Considérant le relevé de décision du comité technique consulté par voie dématérialisée en date du 26/09/2023 ci-annexé,

## ARRETE

### **Article 1 : Déconsignation**

Autorise la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner du compte n° 2577833, intitulé « INEOS Polymers SARRALBE » des fonds permettant le financement des travaux prescrits auprès des riverains impactés par le PPRT INEOS Polymers SARRALBE SAS.

## **Article 2 : Montant et modalités de versement**

Le montant total des fonds déconsignés s'élève à **115 746,40 €**.

Les paiements s'imputeront sur le capital consigné.

Ces fonds seront versés aux bénéficiaires dans un délai de 10 jours ouvrés par virement bancaire au vu des RIB des bénéficiaires désignés dans le tableau ci-dessous.

Le détail des montants à verser à chaque bénéficiaire est précisé dans le tableau annexe des bénéficiaires et financeurs.

## **Article 3 : Intérêts de la consignation**

Conformément aux dispositions de l'article L 518-23 du code monétaire et financier, les sommes consignées sont rémunérées au taux d'intérêt en vigueur, fixé par arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Les déconsignations s'effectuent uniquement en capital et les intérêts restent sur le compte de consignations jusqu'à complète consommation des fonds.

## **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **Article 5 :**

La Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Madame Christiane MALLICK, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (<https://www.agglo-sarreguemines.fr>).

Fait à Sarreguemines, le 5 octobre 2023

Pour le Président,  
la Vice-Présidente

*C. Collier*

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences



Roland ROTH

### **Arrêté rendu exécutoire compte tenu de :**

- La transmission au représentant de l'Etat le : 05/10/23
- La publication ou la notification le : 06/10/2023
- L'affichage le :
- Identifiant de télétransmission : 057-200070746-20230102-49811-AR-1-1

**TABLEAU ANNEXE DES BENEFICIAIRES ET FINANCEURS**

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] 57430 SARRALBE	[redacted]	[redacted]	INEOS	1 498,329 €
			CA Sarreguemines Confluences	843,060 €
			Région Grand Est	275,693 €
			Département de la Moselle	129,855 €
			Commune de Sarralbe	219,722 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>2 996,66 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] [redacted] 57430 SARRALBE	[redacted]	[redacted] [redacted] [redacted]	INEOS	4 945,314 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 782,563 €
			Région Grand Est	909,938 €
			Département de la Moselle	428,594 €
			Commune de Sarralbe	824,219 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>9 890,63 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] 57430 SARRALBE	[redacted]	[redacted] [redacted]	INEOS	1 527,999 €
			CA Sarreguemines Confluences	859,754 €
			Région Grand Est	281,152 €
			Département de la Moselle	132,427 €
			Commune de Sarralbe	254,667 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>3 056 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	4 348,077 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 446,518 €
			Région Grand Est	800,046 €
			Département de la Moselle	376,833 €
			Commune de Sarralbe	724,680 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>8 696,15 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	2 669,619 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 502,106 €
			Région Grand Est	491,210 €
			Département de la Moselle	231,367 €
			Commune de Sarralbe	444,937 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>5 339,24 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	4 050,000 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 278,800 €
			Région Grand Est	745,200 €
			Département de la Moselle	351,000 €
			Commune de Sarralbe	675,000 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>8 100,00 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	4 947,00 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 783,51 €
			Région Grand Est	910,25 €
			Département de la Moselle	428,74 €
			Commune de Sarralbe	824,50 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>9 894 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	1 029,429 €
			CA Sarreguemines Confluences	579,225 €
			Région Grand Est	189,415 €
			Département de la Moselle	89,217 €
			Commune de Sarralbe	171,572 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>2 058,86 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	1 792,569 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 008,619 €
			Région Grand Est	329,833 €
			Département de la Moselle	155,356 €
			Commune de Sarralbe	298,762 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>3 585,14 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] 57430 SARRALBE	[redacted]	[redacted]	INEOS	5 994,000 €
			CA Sarreguemines Confluences	3 372,624 €
			Région Grand Est	1 102,896 €
			Département de la Moselle	519,480 €
			Commune de Sarralbe	999,000 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>11 988 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] 57430 SARRALBE	[redacted]	[redacted]	INEOS	3 343,722 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 881,401 €
			Région Grand Est	615,245 €
			Département de la Moselle	289,789 €
			Commune de Sarralbe	557,287 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>6 687,44 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
[redacted] rue [redacted] [redacted] 57430 WILLERWALD	[redacted]	[redacted]	INEOS	4 497,000 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 530,312 €
			Région Grand Est	827,448 €
			Département de la Moselle	389,740 €
			Commune de Willerwald	749,500 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>8 994 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■■■■■ ■■■■■ 57430 WILLERWALD	■■■■■	■■■■■ ■■■■■	INEOS	2 378,814 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 338,479 €
			Région Grand Est	437,702 €
			Département de la Moselle	206,164 €
			Commune de Willerwald	396,469 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>4 757,63 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■■■■■ ■■■■■ 57430 SARRALBE	■■■■■	■■■■■ ■■■■■	INEOS	5 213,745 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 933,601 €
			Région Grand Est	959,329 €
			Département de la Moselle	451,858 €
			Commune de Sarralbe	868,958 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>10 427,49 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■■■■■ ■■■■■ 57430 SARRALBE	■■■■■	■■■■■ ■■■■■	INEOS	2 547,000 €
			CA Sarreguemines Confluences	1 433,112 €
			Région Grand Est	468,648 €
			Département de la Moselle	220,740 €
			Commune de Sarralbe	424,500 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>5 094 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	1 775,86 €
			CA Sarreguemines Confluences	999,22 €
			Région Grand Est	326,76 €
			Département de la Moselle	153,91 €
			Commune de Sarralbe	295,98 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>3 551,72 €</b>

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
■ rue ■ ■ 57430 SARRALBE	■	■	INEOS	5 314,722 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 990,417 €
			Région Grand Est	977,909 €
			Département de la Moselle	460,609 €
			Commune de Sarralbe	885,787 €
			<b>TOTAL à déconsigner</b>	<b>10 629,44 €</b>

<b>SOMME TOTALE A DECONSIGNER</b>	<b>115 746,40 €</b>
-----------------------------------	---------------------



**RELEVÉ DE DÉCISION DU COMITÉ TECHNIQUE DU 04/10/2023**

**DEMANDE DE DÉCONSIGNATION**

Le comité technique du programme d'accompagnement pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT INEOS consulté par voie dématérialisée le 26/09/2023 a validé les dossiers suivants en date du 05/10/2023 :

- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **2 996,66 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] – 57430 SARRALBE : **9 890,63 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **3 056 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **8 696,15 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **5 339,24 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **8 100 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **9 894 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **2 058,86 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **3 585,14 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **11 988 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED], 57430 SARRALBE : **6 687,44 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 WILLERWALD : **8 994 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 WILLERWALD : **4 757,63 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **10 427,49 € à déconsigner**

- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **5 094 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **3 551,72 € à déconsigner**
- [REDACTED] rue [REDACTED] 57430 SARRALBE : **10 629,44 € à déconsigner**

Les sommes ci-dessus peuvent donc être déconsignées à l'attention des bénéficiaires par la Caisse des Dépôts et des Consignations, dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de la présente demande (arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020).

La Vice-Présidente  
Christiane MALLICK



*C. Mallick*